



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 88374

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la commercialisation en grande surface du Security Feel Better. Selon son fabricant, ce produit, qui est présenté comme un hépatoprotecteur et un régénérateur de la cellule hépatique, aurait vocation à stimuler le renouvellement du foie. Ainsi, en cas de mauvaise digestion et d'abus de boisson alcoolique, le Security Feel Better accélérerait le processus d'élimination de l'alcool dans le sang en agissant directement sur le fonctionnement du foie dans un laps de temps très court. Vendue à plus de 200 000 bouteilles en France, cette substance doit faire l'objet de toutes les mesures de vérification sanitaire nécessaires. Car, toute action « thérapeutique » sur le foie appelle la plus grande prudence, en raison des risques liés à l'apparition d'hépatites graves. Aussi, il lui demande si l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments a formulé un avis sur ce produit et son sentiment sur la nécessité de procéder à des vérifications sanitaires approfondies. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

À plusieurs reprises par le passé, des opérateurs ont commercialisé des produits dont la publicité revendique une baisse de l'alcoolémie au moyen d'une stimulation de l'activité du foie. Ces productions, très modestes le plus souvent, ont toujours déclenché une action des services de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). En effet, non seulement les allégations associées à ces produits n'ont jamais pu être prouvées, mais elles sont de nature à induire des comportements à risque chez les consommateurs se croyant ainsi protégés des effets de l'alcool. Dans les précédentes affaires, les fabricants se sont toujours engagés à retirer les messages illicites et ce, avant que les tribunaux ne se prononcent sur le fond. Plus récemment, une boisson de ce type est apparue dans les grandes surfaces engendrant une médiatisation importante. L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) a été saisie d'une demande d'avis sur le produit en cause. Sur le caractère hépatoprotecteur et régénérateur de la cellule hépatique, l'agence a considéré, dans l'avis qu'elle a rendu le 20 mars 2006, à propos de l'ingrédient revendiqué comme ayant cette action, que les études actuellement disponibles sont insuffisantes pour démontrer cette efficacité et que de plus, compte tenu des faibles quantités d'extraits dans le produit, les effets physiologiques revendiqués ne sont pas justifiés. L'AFSSA a toutefois estimé que le produit considéré ne paraît pas présenter de risque direct pour le consommateur. Le fabricant de ce produit s'est engagé auprès des services de la DGCCRF à supprimer toutes les allégations relatives à la digestion de l'alcool et aux effets hépatoprotecteurs.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88374

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2709

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9084